



Permis d'Urbanisme CODT

Avis d'enquête publique ANNEXE 26

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Ferréole sc-es, ayant établi ses bureaux rue du Burnontige, n° 20 à 4190 FERRIERES,

en vue d'obtenir le permis unique pour :

la construction et l'exploitation de 3 éoliennes, d'une cabine de tête, avec l'aménagement des accès, la réalisation de trois aires de montage, la pose de câbles électriques

sur les parcelles sises à 4190 Werbomont – Ferrières (E25 - N66), et cadastrées 1ère division, section C, n° 189 P4, 192 G, 198 K, 200 B3 et 200 H ; et 5ème division, section B, n° 360 N, 367 B10, 367 D10 et 367 K9.

Dans le cadre du **RECOURS** introduit par Ferréole sc-es contre la décision des Fonctionnaires délégué et technique du 29 mars 2024 refusant le permis pour la construction et l'exploitation d'un parc de trois éoliennes à proximité de la E25 au sud-ouest du village de Werbomont, un **COMPLEMENT d'Etude d'Incidences sur l'Environnement** a été introduit et doit être soumis à la consultation du public. Compte tenu de la suspension des délais entre le 16 juillet et le 15 août, le complément d'Etude d'Incidences sur l'Environnement peut être consulté à l'administration communale à partir du **21 août 2024 jusqu'au 20 septembre 2024**.

Référence commune : PU-2023/03

Le complément d'Etude d'Incidences sur l'Environnement, peut être consulté à l'Administration communale de Stoumont, à partir du 21 août 2024.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
14 août 2024	21 août 2024	Administration Communale 20 septembre 2024 à 10 heures	Collège communal de Stoumont Route de l'Amblève 41 à 4987 STOUMONT

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à ce complément. L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté sur RDV durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou à autre moment sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet